



Délibération 24-11

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
REUNI LE 07 février 2011

Collège KERZOUAR
BP 50082
SAINT-RENAN
0290086L

Le conseil d'administration s'est réuni sous la présidence de Madame GOVART, principal, à la suite de la convocation adressée par le chef d'établissement aux membres du conseil le 25 janvier 2011, conformément aux dispositions du Code de l'Éducation et notamment du livre IV.

A l'ouverture de la séance, 18 membres étaient présents sur les 24 composant le conseil, le quorum est atteint. La commission permanente ayant été consultée le 25 janvier 2011.

Téléphone
02 98 84 23 11

Télécopie
02 98 84 18 93

Mél.
e.0290086l@ac-rennes.fr

Objet de la délibération : Autorisation de vendre les anciens téléviseurs par l'intermédiaire du service des domaines

Considérant : le choix de l'établissement de s'adresser aux domaines pour vendre du matériel non utilisé

Exposé de la délibération : Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à contacter le service des domaines pour vendre : 15 téléviseurs, 11 lecteurs DVD, 9 magnétoscopes et 1 magnétophone.

Résultat du vote :

Nombre de votants : 18

Pour : 18

Contre :

Blancs/nuls :

Abstention :

adresse

Site internet
<http://pharouest.ac-es.fr/e0290086l/afaccuei.html>

Pour extrait conforme,
Le Président du conseil d'administration,
GOVART Béatrice, Principal

Enregistrement par l'autorité de contrôle